



**Association des sports des Sourds du Canada
Manuel de politiques
sur la diversité et l'inclusion pour les PANDC**

Mise à jour le 9 avril 2022

TABLE DES MATIÈRES

1. Définitions	3
2. Objectif	3
3. Application et portée ⁴	3-4
4. Principes directeurs	4
5. Déclaration de principe sur la création d'environnements respectueux pour les PANDC	4-6
6. Prise de décision	6
7. Engagement permanent en faveur de l'inclusion et de la diversité des PANDC	6
8. Évaluation	7

1. Définitions

Les termes clés de cette politique sont définis comme suit :

- a. **Diversité :**
La présence et l'intégration de divers individus présentant des caractéristiques personnelles, physiques et culturelles différentes, notamment de groupes sous-représentés.
- b. **PANDC :**
Acronyme signifiant « personnes autochtones, noires et de couleur ».
- c. **Inclusion :**
Accueillir des personnes aux caractéristiques personnelles diverses dans un groupe, une communauté ou une organisation en créant un environnement propice à leur pleine participation.
- d. **Espace sûr :**
Un lieu ou un environnement dans lequel une personne ou une communauté peut avoir la certitude qu'elle ne sera pas exposée à la discrimination, à l'oppression, au harcèlement ou à tout autre préjudice émotionnel, mental, économique ou physique.

2. Objectif

L'Association sportive des Sourds du Canada reflétera la diversité, l'équité et l'inclusion des PANDC dans son administration, ses politiques, ses programmes et ses activités. Le but de cette politique est de s'assurer que l'Association des sports des Sourds du Canada offre aux PANDC une gamme complète et équitable d'occasions de participer et de diriger, et de s'assurer que l'Association des sports des Sourds du Canada prend les mesures nécessaires pour bénéficier de diverses perspectives, compétences et expériences dans sa gouvernance, ses programmes et ses activités. Par conséquent, nous nous engageons à réduire les risques, à éliminer les obstacles et à créer un environnement sûr, accueillant et professionnel pour tous, sans égard à la race, la nationalité, l'ethnie, la couleur de la peau, la religion, les croyances spirituelles et la langue, réelles ou perçues.

3. Application et portée

Ce guide de politique et de pratique s'applique à l'Association des sports des Sourds du Canada comme suit :

- a. Il est contraignant pour le Conseil d'administration.
- b. Il est contraignant pour l'ensemble du personnel, y compris les cadres et les superviseurs, ainsi que pour le personnel à temps plein, occasionnel, temporaire ou permanent.
- c. Il couvre tous les aspects de l'emploi, du recrutement et de la sélection, des conditions et des avantages, de la formation et de la promotion, de la répartition des tâches, des équipes, des horaires, de la charge de travail, de l'environnement de travail, de l'équipement et du transport.
- d. Il sera contraignant pour tous les bénévoles et stagiaires agissant dans le cadre de leurs fonctions au sein de notre organisation (par exemple, en tant que membre d'un comité officiel ou d'un

groupe de travail ad hoc, ou lors d'un événement sportif spécifique), à condition que le bénévole ou le stagiaire ait expressément accepté de s'y soumettre.

- e. Il s'applique à tous les aspects de la participation à nos sports, y compris la sélection et la participation des équipes, l'adhésion et la prestation de services (par exemple, la fourniture de services d'entraînement aux individus).
- f. Il s'applique quand la personne se trouve sur le site, hors du site, lorsqu'elle effectue un travail après les heures de travail ou quand elle participe à des fonctions sociales ou à des conférences liées au travail — partout où le personnel, les bénévoles ou les stagiaires peuvent se trouver dans l'exercice de leurs fonctions.
- g. Il régit le traitement des autres membres du personnel, des membres (y compris les athlètes, les entraîneurs et les officiels), des clients et du public rencontrés dans le cadre de la prestation de services et d'autres tâches organisationnelles.

4. Principes directeurs

Les principes suivants ont guidé l'Association des sports des Sourds du Canada dans l'élaboration de ses politiques et pratiques sur l'inclusion des PANDC dans nos sports :

- a. Les personnes de couleur devraient avoir les mêmes chances de participer à nos sports et de viser l'excellence à tous les niveaux et à toutes les capacités.
- b. La participation à nos sports devrait célébrer les différences et se concentrer sur les avantages et la joie du sport.
- c. Les pratiques qui encouragent la compréhension et le soutien des identités des PANDC doivent être améliorées pour reconnaître les défis et la valeur de la défense d'un sport équitable, sûr et ouvert.

5. Déclaration de principe sur la création d'environnements respectueux pour les PANDC

a. Confidentialité

L'Association des sports des Sourds du Canada s'engage à respecter la confidentialité de l'identité des personnes. Si une personne a donné à l'Association la permission de partager son identité, cela ne devrait s'appliquer qu'au champ d'application/domaine particulier où elle a donné son consentement.

L'Association des sports des Sourds du Canada ne partagera avec quiconque des renseignements sur la race, la nationalité, l'origine ethnique, la couleur de la peau, la religion et les croyances spirituelles d'une personne sans son consentement éclairé.

b. Programme de sensibilisation et éducation antiracistes

L'Association des sports des Sourds du Canada s'efforcera d'offrir un programme de sensibilisation et une éducation axées sur l'antiracisme, l'anticolonialisme, le démantèlement du privilège blanc et la reconnaissance des droits et de l'autodétermination des Autochtones. Ce programme devrait reconnaître l'intersectionnalité de diverses identités en plus des identités des PANDC et leurs impacts sur les individus. Le programme de sensibilisation et l'éducation doivent réduire les risques, éliminer les obstacles et créer un environnement sûr et accueillant pour tous.

c. Plus de contenu dans l'accessibilité

L'Association des sports des Sourds du Canada s'assurera que le contenu, les ressources et l'information soient plus accessibles en les rendant disponibles dans diverses langues des signes (langue des signes

américaine, langue des signes québécoise). Cela réduira les obstacles et permettra à un plus grand nombre de personnes de mieux connaître l'Association des sports des Sourds du Canada, la terminologie sportive et le savoir-faire physique.

d. Sensibilisation et établissement de relations

L'Association sportive des Sourds du Canada s'adressera à diverses organisations centrées sur PANDC, en particulier les organisations sportives, pour établir une relation et faire connaître les possibilités offertes par les sports pour les sourds. Une plus grande implication de la communauté avec et par l'Association des sports des Sourds du Canada contribuera au sentiment d'appartenance et à l'investissement émotionnel, ainsi qu'à une meilleure compréhension des besoins individuels et communautaires des diverses personnes de couleur.

e. Plus de sensibilisation et de reconnaissance

L'Association des sports des Sourds du Canada s'engagera à sensibiliser les gens aux problèmes auxquels les athlètes sourds qui sont des PANDC sont confrontés dans le monde du sport, car cela fait partie des questions de sécurité dans le sport. Nous apporterons également plus de reconnaissance à nos athlètes qui sont des PANDC, à nos entraîneurs et aux autres parties prenantes de l'Association des sports des Sourds du Canada. L'Association des sports des Sourds du Canada fera également de l'éducation sur les pays hôtes des compétitions internationales pour les personnes qui représenteront l'équipe nationale des sports des Sourds du Canada.

f. Réduire les obstacles économiques

L'Association des sports des Sourds du Canada reconnaît que le financement est l'un des plus grands obstacles aux sports. Nous explorerons les possibilités d'obtenir plus de financement pour que nos athlètes et nos entraîneurs, surtout ceux qui sont des PANDC, puissent participer à un plus grand nombre de compétitions et d'événements nationaux. Nous continuerons à plaider pour un financement accru de nos compétitions pour les athlètes sourds et malentendants.

g. Opportunités professionnelles

L'Association des sports des Sourds du Canada reconnaît la valeur de la présence d'un plus grand nombre de PANDC en tant qu'entraîneurs, formateurs, administrateurs, membres du conseil d'administration, etc. Nous nous engageons à ouvrir plus d'opportunités professionnelles pour les PANDC.

h. Modèles de rôle et mentorat

L'Association des sports des Sourds du Canada augmentera le nombre de modèles de PANDC pour les jeunes sourds et malentendants et le nombre de mentors pour les jeunes PANDC. Nous soutiendrons également les espaces sportifs pour les sourds qui sont centrés sur les PANDC.

a. Résolution de problèmes pour les PANDC

Tout membre du personnel ou de l'Association des sports des Sourds du Canada qui estime avoir été victime de discrimination, d'intimidation, de harcèlement, d'agression, de diffamation ou de toute autre forme de victimisation en raison de son identité de personne de couleur est fortement encouragé à prendre les mesures appropriées par le biais de notre processus de plainte indépendant, tel que décrit ici : <https://assc-cdsa.com/fr/tiers-independant-faire-un-signalement/>

b. Tout membre du personnel ou de l'Association sportive des Sourds du Canada qui est témoin de discrimination, d'intimidation, de harcèlement, d'agression, de diffamation ou de toute autre forme de victimisation à l'égard d'une personne en raison de son identité de personne de couleur est fortement encouragé à prendre les mesures appropriées par l'entremise de l'Association sportive des Sourds du Canada, tel que décrit ici <https://assc-cdsa.com/fr/tiers-independant-faire-un-signalement/>

- c. Tout membre du personnel ou membre qui ne se sent pas en sécurité ou en confiance pour entreprendre une telle action peut demander l'aide :
 - d'un membre du conseil d'administration de l'ASSC
OU
 - d'une personne neutre choisie par la personne pour communiquer avec le bureau de l'ASSCpour obtenir des conseils, un soutien ou une action en son nom.

6. Prise de décision

L'Association des sports des Sourds du Canada s'engage à refléter équitablement les PANDC dans les programmes, les ressources et les services qu'elle crée. Par conséquent, l'Association des sports des Sourds du Canada va :

- a. Tenir compte des besoins des communautés des PANDC lors de la prise de décisions susceptibles d'avoir un impact sur ces dernières.
- b. Créer des espaces plus sûrs pour les PANDC afin qu'ils puissent se concentrer sur leur excellence dans le sport.
- c. Créer et soutenir de nouvelles ressources et une visibilité qui rendront les espaces plus sûrs pour les PANDC.
- d. Suivre et évaluer les progrès de l'inclusion de la communauté des PANDC dans les programmes, les ressources et les services.
- e. Offrir des opportunités aux PANDC participantes dans le cadre de ses activités et programmes sur la base de leurs compétences, connaissances et capacités. L'Association des sports des Sourds du Canada veillera à ce que les PANDC participantes ne soient ni désavantagés ni privés d'accès en raison de leur race, de leur origine ethnique ou de leurs croyances religieuses ou spirituelles, conformément à la législation fédérale sur les droits de la personne.

7. Engagement permanent en faveur de l'inclusion et de la diversité des PANDC

L'Association des sports des Sourds du Canada s'engage à sensibiliser son personnel et ses membres à l'importance de l'inclusion des PANDC et à ce que cela signifie dans les pratiques, les politiques, les procédures et les normes de comportement.

8. Évaluation

L'Association des sports des Sourds du Canada s'engage à surveiller de façon continue les développements concernant la mise en œuvre de cette politique, y compris toute conséquence non intentionnelle.

- a. Faire un rapport annuel sur les actions prises les deux premières années suivant la date de l'adoption de la politique. À partir de la troisième année, faire une évaluation de la politique à tous les 3 ans.
- b. Les rapports seront examinés par des représentants sourds et malentendants appropriés aux différentes communautés des PANDC.